




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Commissariat de District de Luxembourg

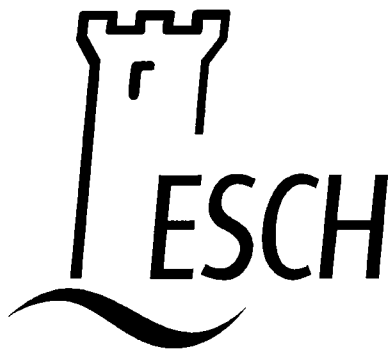
Luxembourg, le 21 décembre 2009

Réf: 14/08/ST

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette avec l'observation que, conformément à la circulaire ministérielle N.2783 du 06 avril 2009, le présent dossier doit être complété par les lettres de saisine adressées aux différentes instances étatiques susceptibles d'aviser le projet dont s'agit.

Le Commissaire de district,

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
21 DEC. 2009



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

ER

Date de l'annonce publique de la séance:
08.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
08.12.2009

point de l'ordre du jour no:
03/06

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 18 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Roller, Knaff, Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

**Objet: Devis : Travaux de rénovation à l'école de Lallange
(art.4/0420/2123/044)**

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation à l'ancien bâtiment de l'école de Lallange après le déménagement des classes actuelles dans le nouveau bâtiment ;

Vu le devis au montant de 2.250.000 € ;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des travaux municipaux du 11 décembre 2009;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve

par 11 voix oui, 3 voix non et 1 abstention

le devis au montant de 2.250.000 € pour la réalisation des travaux de rénovation à l'école de Lallange.

Le crédit afférent au montant de 2.250.000 € est inscrit à l'article 4/0420/2123/044 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

